



Collège Christiane Perceret

8, rue du Lycée - BP 30
21140 Semur-en-Auxois
Tel : 03.80.97.44.81
Fax : 03.80.97.44.85



ELECTIONS DES PARENTS REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SCRUTIN DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2013

Modalités du vote :

- 7 sièges sont à pourvoir
- Chacun des deux parents est électeur (sauf si déchu de l'autorité parentale). Si les frères et sœurs se répartissent entre le lycée et le collège, les parents votent à raison de 2 voix dans chaque établissement.
- Pas de rature ou de panachage (bulletin nul) : vote par liste entière

Vote direct : Vous pourrez voter

le vendredi 11 octobre 2013 de 8H30 à 12H30
COLLEGE Christiane Perceret 8, rue du Lycée - 21140 Semur en Auxois

- Bulletin dans une enveloppe format carte de visite (non cachetée)
- Déposer l'enveloppe dans l'urne, puis émarger la liste électorale.

Vote par correspondance : Vous pourrez voter soit en déposant votre enveloppe au secrétariat du collège soit par voie postale en ayant la possibilité de demander une enveloppe timbrée.

du lundi 07 octobre au jeudi 10 octobre 2013
aux heures d'ouverture du secrétariat (08H30 - 12H15 et 13H45 - 17H45)

Bureau de vote : secrétariat du collège

- Bulletin dans une enveloppe format carte de visite (non cachetée)
- Enveloppe contenant votre bulletin dans une enveloppe cachetée sur laquelle devront figurer au verso votre nom, prénom, adresse, votre signature et le nom de votre enfant. Au recto, la mention « Election des représentants au conseil d'administration de l'établissement » est indiquée. Tout pli ne comportant pas les mentions indiquées ci-dessus sera déclaré NUL.
- Déposer l'enveloppe cachetée.

Dans le cas où le pli serait acheminé par votre enfant, celui-ci doit être déposé au secrétariat. Un personnel de secrétariat signera le carnet de correspondance de votre enfant ce qui permettra d'accuser réception du dépôt.

Le bureau de vote : Le bureau de vote est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint et comprend au moins deux assesseurs désignés par le président sur proposition des différents candidats ou des représentants des listes en présence.

Le dépouillement aura lieu le 11/10/2013 à 12H30 : il ne peut avoir lieu qu'en présence de deux scrutateurs. Aussi j'invite deux d'entre vous au moins à participer à ce dépouillement. Je vous remercie de bien vouloir vous faire connaître, en informant le secrétariat du collège de votre présence, avant la date du scrutin, de préférence avant *le lundi 07 octobre 2013*.

Le Principal,

P. LEFOL